



DIRECTEUR SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Concours No. : LOISIRS-12-2017
(Poste cadre permanent)

La Ville de Port-Cartier est située sur la Côte-Nord, en bordure du fleuve St-Laurent. Les défis y sont donc nombreux et intéressants! La proximité des parcs naturels, des plages, du bord de l'eau et des montagnes en font un endroit idéal pour pratiquer les activités de plein air. L'accessibilité des infrastructures et des commodités offre aux citoyens une excellente qualité de vie. La Ville de Port-Cartier est reconnue pour son dynamisme : les activités sportives et culturelles sont omniprésentes et pour tous les goûts.

Les personnes intéressées devront soumettre un curriculum vitae, accompagné d'une copie de toutes les attestations d'études requises à l'adresse suivante :

Service des ressources humaines
VILLE DE PORT-CARTIER
40, avenue Parent
Port-Cartier (Québec) G5B 2G5
✉ : emploi@villeport-cartier.com

LE POSTE

Sous l'autorité du directeur général, la personne titulaire du poste planifie, dirige, coordonne et contrôle l'application des programmes d'activités de loisirs, de culture, de la bibliothèque, des sports et du domaine communautaire. Elle identifie et répond aux besoins de la population en matière d'activités et d'équipements et s'assure d'offrir constamment un service de qualité. Elle maintient le lien entre la Ville et les différents organismes impliqués dans l'organisation et la diffusion d'activités au bénéfice du citoyen.

LES QUALIFICATIONS

- Posséder une formation universitaire en loisirs ou dans un domaine connexe.
- Cumuler un minimum de cinq (5) à sept (7) années d'expérience en gestion.
- Posséder de bonnes aptitudes en gestion du personnel.
- Faire preuve de leadership et de vision.
- Être doué pour la communication verbale et être habile dans l'application d'une « approche client ».
- Démontrer une bonne connaissance du domaine municipal.
- S'impliquer activement dans la communauté.

LA RÉMUNÉRATION

La rémunération et les conditions de travail sont établies selon la politique actuelle en vigueur pour le personnel cadre de la Ville de Port-Cartier. Une gamme intéressante d'avantages sociaux est également offerte.